

COMMUNE D'ORAISON

ALPES DE HAUTE PROVENCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE N° P035-24

**Donnant Délégation de Fonctions et de Signature
à Madame Valérie BRENNUS, Conseillère Municipale**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2122-18,

Considérant la nécessité pour la bonne administration locale de déléguer à Madame Valérie BRENNUS un certain nombre d'attributions,

ARRETE

Article 1 : A compter du 1^{er} Avril 2024, Madame Valérie BRENNUS, Conseillère Municipale est déléguée aux affaires relevant des domaines suivants :

- **Evènementiel**
- **Associations Socio-culturelles**

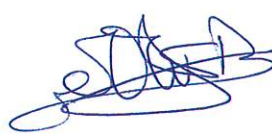
Article 2 : Délégation permanente est également donnée à Madame Valérie BRENNUS à l'effet de signer tous les documents et courriers liés aux domaines ci-dessus énumérés.

Article 3 : La Directrice Générale de Services est chargée de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Préfet des Alpes de Haute Provence
- Monsieur le Comptable de la collectivité
- Notifiée à l'intéressée

Fait à ORAISON, le 18 Mars 2024

**Le Maire,
Benoît GAUVAN**

Acte Notifié le : 19/03/24	Notification : La Conseillère Municipale Déléguée, Valérie BRENNUS
Acte Publié le :	
ACTE EXECUTOIRE	

